



## **DELIBERATION N°2024/06/67 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

### **OBJET**

**Budget principal : harmonisation de l'état de la dette et de la comptabilité générale**

Séance du 19 juin 2024

Date de convocation : 13 juin 2024

Membres en exercice : 37

24 présents – 35 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Madame Leila AMROUT, 1<sup>ère</sup> Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Laurence EMMANUELLI, Françoise TURRIBIO, Véronique BENEZET, Martine KUFFER, Nelly RUIZ, Annick CHOPARD, Rachida OUJEDDOU, Sandrine RIOS, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, Farouk MOUSSA, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Conseillers communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Jean-François THOMAS
- Madame Francine CHALMETON a donné procuration à Farouk MOUSSA
- Monsieur Jean DENAT a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Monsieur Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Christian SOMMACAL

### **Absente**

- Madame Nadia BELAOUNI, Conseillère communautaire

### **Absente excusée**

- Madame CALBA, Conseillère communautaire

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

**RAPPORTEUR : Joël TENA****EXPOSE**

Le Conseiller aux décideurs locaux auprès du SGC Vauvert a remis la synthèse de la qualité des comptes en date du 9 avril 2024.

Cette synthèse relève que le solde du compte 1641 (c'est-à-dire le capital restant dû des emprunts) s'élève au bilan à 5 333 125,44 € au 31/12/2023. Le montant de la dette repris dans les annexes IV du compte administratif de l'ordonnateur affiche un solde de 5 339 176,01 € soit une différence en plus de 6 050,57 € chez l'ordonnateur.

La régularisation porte sur 6 emprunts et s'effectue par opération d'ordre non budgétaire, par utilisation du compte 1068, par le comptable public du service de gestion comptable de Vauvert.

La liste des emprunts à régulariser est la suivante :

- Emprunt 445048 : +1546,28 €
- Emprunt ARKEA DL 00650008 : + 261,86 €
- Emprunt caisse d'épargne LR : + 3 615,42 €
- Emprunt MIN240837EUR : + 194,31 €
- Emprunt MIN279236EUR : + 432,80 €
- Emprunt MIN220607EUR002 : -0,10 €

A réception de la délibération le comptable public du service de gestion comptable de Vauvert passera les écritures d'ordre non budgétaire, par schéma libre, suivantes :

- Débit 1068/crédit 1641 auxiliaire 9000776830633 : 1 546,28 €
- Débit 1068/crédit 1641 auxiliaire 900899980133 : 261,86 €
- Débit 1068/crédit 1641 auxiliaire 900760560133 : 3 615,42 €
- Débit 1068/crédit 1641 auxiliaire 900274640233 : 194,31 €
- Débit 1068/crédit 1641 auxiliaire 900266090333 : 432,80 €
- Débit 1641 auxiliaire 900110283743/crédit 1068 : 0,10 €

**PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Compte Administratif 2023, approuvé par délibération N°2024/03/19 du 27 mars 2024 ;

**Vu** l'avis de la commission « Finances, mutualisations et attribution des fonds de concours » du 10 juin 2024 ;

**Vu** l'avis du Bureau Communautaire du 12 juin 2024 ;

**Considérant** qu'il convient de régulariser les écarts constatés au niveau des emprunts susmentionnés et d'ajuster ainsi l'état de la dette et de la comptabilité générale, par utilisation du compte 1068,

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- D'AUTORISER le comptable public du service de gestion comptable de Vauvert à passer les écritures non budgétaires, par utilisation du compte 1068, détaillées ci-dessus, afin d'harmoniser l'état de la dette et de la comptabilité générale.

- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

### *DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE (*par 29 voix POUR et 0 ABSTENTIONS : Véronique VAUTRIN + 1 procuration : Jean-Paul FRANC ; Leïla AMROUT + 1 procuration : Bernadette MAUMEJEAN ; Jean-Paul GERAUD + 1 procuration : André MEGIAS*), la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



ID : 030-243000593-20240619-DL2024\_06\_67-DE